

Vers la mise en œuvre du volet zones humides du Plan Rhône 2

TABLE RONDE 1 : La parole aux partenaires financiers du Plan Rhône

Laurence Clottes

Chef du service « Ressources en eau, milieux, fleuve Rhône », AERMC

Laetitia Faure

Responsable d'unité « Fleuve Rhône », Région Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Jacquelet

Chargée de Coordination Eau, Énergie & Environnement EDF - Délégation de Bassin Rhône Méditerranée

Robert Gentili

Chargé de mission "milieux aquatiques", Région PACA



Les échanges des différents acteurs financiers du Plan Rhône 2 offrent une vision clarifiée des accompagnements possibles et des stratégies mises en place par chacun pour promouvoir les projets de préservation et de restauration des zones humides sur l'axe Rhône Saône.

Ainsi **l'Agence de l'Eau et le FEDER**, suite à un diagnostic territorial, orientent leur intervention sur la qualité des eaux, les ressources et la biodiversité et prioritairement sur la restauration des zones humides dans le cadre du Plan Rhône-Saône 2 :

ACQUERIR, RESTAURER ET GERER DES ZONES HUMIDES,

3 axes permettant de retrouver les fonctionnalités des zones humides.

Dans du Plan Rhône 2, une enveloppe de 16 Millions d'Euros est dédiée à poursuivre les travaux de restauration physiques des cours d'eau et des îlots comme pour la Plan Rhône 1, ainsi qu'à la **reconquête des zones humides au travers d'actions d'acquisition, restauration et gestion** avec pour objectifs : « 400 ha de zones humides préservées ».

D'un point de vue opérationnel, l'atteinte de ces objectifs doit d'appuyer sur :

- ✓ la stratégie pour les zones humides avec des fonds européens dédiés ;
- ✓ le réseau des gestionnaires, dont l'animation est primordiale pour faire connaître le Plan Rhône, en expliquer la mécanique, faire remonter aux financeurs les actions engagées et créer du lien entre les gestionnaire afin de travailler prioritairement sur les enjeux spécifiques au fleuve Rhône.

Les fonds FEDER pourront appuyer des actions d'acquisition foncière et de restauration.

Le Plan Rhône a permis, **grâce à la contractualisation** des différents partenaires, de **voir préservés des financements et une pérennité dans les actions de restauration des milieux sur l'axe Rhône Saône**.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, de nombreux rapports ont été faits sans pour autant que des actions soient entreprises faute de portage local et d'une politique ciblée préalablement définie. Néanmoins, cette problématique a été présentée et sera liée à une stratégie d'attaque qui interviendra lors du prochain programme en 2019.

Pour **la Région PACA**, les objectifs sont dirigés sur la protection des riverains du Rhône et de la Saône face aux risques des inondations.

AMÉNAGER, MAÎTRISER ET CONSOLIDER,

des axes permettant de réduire la vulnérabilité face aux inondations

En rénovant les ouvrages existant le long des rives et en maîtrisant le développement urbain, la Région souhaite réduire les dommages humains et matériels des crues. Il s'agit de travailler sur des principes de solidarité reliant les habitants vivant sur des zones à risque, le dynamisme démographique des communes et le développement économique nécessaire à la vie locale.

C'est au plus près du terrain et de manière transversale que **la Région souhaite établir une stratégie liant la restauration des zones humides et la gestion du risque inondation**.

Le dispositif financier de la Région revu en 2017 ne change en rien la participation régionale et préserve les **budgets prévus, dont une moitié est dédiée à la trame verte et bleue avec un focus sur les zones humides** et dont l'autre moitié est destinée aux actions pédagogiques de connaissance notamment grâce à la ZABR.

Concernant **l'articulation avec les documents d'urbanisme**, la Région aura à travailler ce point dans le cadre des **stratégies d'aménagement du territoire et les schémas de cohérence écologiques**, de ce fait, il sera nécessaire d'y intégrer le chantier des zones humides. Ces documents permettent également de former les élus et de se pencher sur **le problème de la gestion foncière**. En effet, il est indispensable de mettre en place une stratégie d'acquisition foncière dans le cadre de la protection en amont des zones humides. Se pose alors le **problème de la disponibilité financière et de l'articulation entre les financements**. Néanmoins, la Fédération des Conservatoires travaille depuis un an sur une fondation permettant de mettre en œuvre cette préservation des espaces.

De son côté, **EDF** reste un acteur majeur du bassin Rhône-Méditerranée en produisant environ 25 % de l'énergie électrique française et environ 60 % de l'énergie hydro-électrique nationale.

OPTIMISER, VALORISER, RESPONSABILISER,

des axes permettant d'aborder la transition énergétique.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire d'optimiser la ressource en eau et de prendre conscience des impacts de la production industrielle sur l'environnement. Cette responsabilisation récente donne un signe positif à l'ensemble des acteurs du Plan Rhône, puisque des expérimentations sont menées pour atteindre une réelle production d'énergie renouvelable tout en préservant l'environnement.

Bien que n'étant pas une source le financement, le Plan Rhône permet donc le financement par ses différents acteurs, de projets qui, sans lui, n'auraient pas vu le jour.

L'intérêt d'être dans le **Plan Rhône** est qu'il **garantit souvent les financements fléchés, contractualisés et visibles, et ce** malgré l'évolution des partenaires politiques. Il est donc particulièrement intéressant pour les porteurs de projets d'intégrer le Plan Rhône afin de **sécuriser leurs financements**.

Pour autant, certains financements sont déjà mobilisés et nécessitent dès à présent des relais locaux pour être mis en place. La volonté des acteurs est manifeste, mais des **opérateurs intermédiaires sont nécessaires** pour mettre en œuvre les actions sur le terrain, à ce stade les financeurs ne peuvent plus être mobilisés.